

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 8 décembre 2014
Séance du 7 novembre 2014

34 Centre des Cadres Sportifs – Modification du règlement intérieur aux familles

Etai^{ent} présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEM^{AIN}

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etai^{ent} absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire adjoint, expose:

Depuis la reprise du bâtiment en juillet 2012 du Centre des Cadres Sportifs, la Ville propose la location de salle aux associations principalement.

Mais, afin de permettre de répondre à la demande de familles creilloises, qui sont à la recherche de salles adaptées à accueillir des événements familiaux, le Centre des Cadres Sportifs peut proposer à la location une salle spécifique, qui accueille au maximum 200 personnes. Cette salle viendra en complément de la salle de restauration, qui existait déjà mais, qui était réservée au buffet et vin d'honneur de moins de 70 personnes maximum.

Il vous est demandé d'approuver un nouveau règlement intérieur fixant les modalités de location de cette salle aux familles et d'accepter les tarifs correspondants.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le règlement ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date 7 novembre 2014,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver le règlement intérieur du Centre des Cadres Sportifs, ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/12/2014

et publication ou notification le 09/12/2014

CREIL, le 12/12/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**